

suyante, la Galerie nationale quitte à son tour l'édifice du Musée. En conséquence, l'édifice construit depuis une cinquantaine d'années va enfin servir de musée proprement dit, ce à quoi il était destiné, d'après les plans établis. Toutefois, le bâtiment, qui est manifestement instable, fait l'objet d'un relevé technique, après quoi le gouvernement approuve, en 1962, les plans d'un nouveau Musée national devant être inauguré le 1^{er} juillet 1967. Par la suite, le gouvernement diffère à plusieurs reprises les travaux de construction, et, au 1^{er} octobre 1968, les plans de l'édifice projeté ne sont pas encore approuvés. Actuellement, les services de recherche du Musée des sciences naturelles occupent des locaux dans cinq édifices différents. La Division de paléontologie doit bientôt quitter l'annexe de l'hôtel Clarendon, qu'elle occupe depuis 1880, date de l'installation à Ottawa du musée.

9. Pendant ces longs retards à doter le Musée national d'un bâtiment convenable, la charge de l'administrer passe plusieurs fois d'un ministère à un autre. De 1842 à 1950, le Musée fait partie de la Commission géologique du Canada. En 1950, il est attribué au Ministère des Ressources et du Développement économique qui a précédé l'actuel ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En 1964, il passe au Secrétariat d'Etat. Enfin, il est intégré cette année à la Corporation des musées nationaux du Canada, qui relève du Secrétariat d'Etat, comme Vincent Massey l'avait proposé dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 1949 - 1951.

Histoire de la législation

10. Il semble que le premier exposé des fonctions du musée soit celui qu'on trouve dans l'Acte concernant la Commission géologique de 1890:

4 b) "De maintenir un muséum de géologie et d'histoire naturelle et de recueillir, classifier et disposer, pour l'exposition dans le muséum.... les échantillons et spécimens nécessaires pour donner une connaissance complète et exacte de la géologie, de la minéralogie...; la faune et la flore du Canada."

Ces expressions scientifiques désuètes sont répétées dans toutes les lois adoptées par la suite jusqu'à ces dernières années.